

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13900
18 avril 1980

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2217^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 18 avril 1980, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", de la déclaration ci-après :

"A la suite des consultations tenues entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé, en tant que Président du Conseil de sécurité, à faire la déclaration suivante, à laquelle ont souscrit tous les membres du Conseil.

Je suis autorisé par le Conseil de sécurité à faire, au nom de ses membres, la déclaration ci-après, en attendant l'adoption d'une décision au sujet de la résolution sur la situation générale au Liban et les actes d'hostilité contre le Liban, la FINUL et l'ONUST que le Conseil examine actuellement.

Les membres du Conseil de sécurité sont consternés et scandalisés par les informations que le Conseil a reçues concernant les attaques dont la Force a été l'objet et le meurtre de soldats chargés du maintien de la paix commis de sang-froid par les forces de facto.

Cet acte barbare et sans précédent contre une force chargée de maintenir la paix est une atteinte et un défi directs à l'autorité du Conseil de sécurité et à la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité condamne avec force tous ceux qui partagent la responsabilité de cet acte odieux. Le Conseil réaffirme son intention de prendre les mesures énergiques que la situation exige pour permettre à la FINUL d'assumer immédiatement le contrôle total de sa zone d'opérations jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

Le Conseil adresse ses sincères et profondes condoléances au Gouvernement irlandais et aux familles des victimes.

Le Conseil loue également la conduite valeureuse des officiers et des soldats de la FINUL et le courage des observateurs de l'Organisation des Nations Unies dans les circonstances les plus difficiles."